



Conseil économique et social

Distr. générale
7 octobre 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et
l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20

Bangkok, 17-20 novembre 2014
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des progrès accomplis et des difficultés
persistantes dans la mise en œuvre de la
Déclaration et du Programme d'action de Beijing
en Asie et dans le Pacifique**

Examen des progrès accomplis et des difficultés persistantes dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat **

Résumé

Le présent rapport contient un résumé de l'examen régional des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique, où seront traités en particulier les résultats déjà obtenus, les difficultés persistantes et les domaines d'action prioritaires pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il se fonde sur les réponses reçues des États membres à l'enquête intergouvernementale régionale menée par la CESAP ainsi que sur les rapports nationaux d'examen sur Beijing+20 soumis par les États membres à la CESAP.

L'enquête régionale Asie-Pacifique sur Beijing+20 et les rapports nationaux d'examen ont permis de relever les progrès accomplis par les États membres de la CESAP: le renforcement et l'adoption de politiques, de lois et de plans d'action en faveur de l'égalité des sexes; l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles; et la promotion de l'exercice de responsabilités par les femmes et de leur participation à la vie politique. Le principal problème rencontré au niveau régional, à savoir la faiblesse des cadres normatifs et des mécanismes institutionnels afférents à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, se répercute au niveau des réalisations.

S'agissant des 12 domaines critiques retenus dans le Programme d'action, les États membres de la CESAP ont à la fois enregistré des progrès et rencontré des obstacles persistants sur la voie de l'égalité en ce qui concerne le statut économique, l'éducation, la santé, le pouvoir, les droits fondamentaux, la participation des médias et l'image véhiculée par ceux-ci, et l'environnement.

* E/ESCAP/GEWE/L.1.

** La parution tardive du présent document est due au fait que la CESAP a reçu avec beaucoup de retard les réponses de plusieurs États membres à l'enquête régionale Asie-Pacifique sur Beijing+20 et les reports nationaux d'examen. Il constitue un résumé du rapport régional intégral intitulé « Gender Equality and Women's Empowerment in Asia and the Pacific: Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action », qui fera l'objet d'une publication de la CESAP à paraître au début de 2015.

Les domaines d'action prioritaires retenus par les États membres de la CESAP pour progresser dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique sont les suivants: a) la participation des femmes à la vie publique et politique; b) l'autonomisation économique des femmes; et c) l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Pour pouvoir progresser vers l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, les États membres de la CESAP ont aussi relevé le besoin: a) de cadres normatifs généraux; b) d'une prise de conscience de la problématique hommes-femmes; c) de capacités pour la lutte contre les inégalités entre les sexes; d) de coopération et de partenariats; e) de ressources; et f) de responsabilisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	3
II. Synthèse des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action.....	4
III. Synthèse des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action.....	5
IV. Le Programme d'action et ses 12 domaines critiques.....	7
A. Les femmes et la pauvreté.....	7
B. Éducation et formation des femmes.....	8
C. Les femmes et la santé.....	8
D. Violence à l'égard des femmes (et des filles).....	9
E. Les femmes et les conflits armés.....	10
F. Les femmes et l'économie.....	10
G. Les femmes au pouvoir et la prise de décision.....	11
H. Mécanismes institutionnels de promotion des femmes.....	11
I. Droits fondamentaux des femmes.....	12
J. Les femmes et les médias.....	13
K. Les femmes et l'environnement.....	13
L. La fille.....	14
V. Mise en œuvre du Programme d'action.....	14
A. Cadres normatifs et mécanismes institutionnels concernant l'égalité des sexes.....	14
B. Coopération et partenariats en faveur de l'égalité des sexes.....	15
C. Données et statistiques sur l'égalité des sexes.....	16
D. Budgets et financements pour l'égalité des sexes.....	17
VI. Réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.....	17
A. Domaines d'action prioritaires en matière d'égalité des sexes.....	17
B. Accélération de la mise en œuvre du Programme d'action.....	20
VII. Conclusions.....	21

I. Introduction

1. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing¹ ont été adoptés en 1995 par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, puis entérinés par l'Assemblée générale de l'ONU.

2. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing font l'objet d'un examen tous les cinq ans depuis 1995 par la Commission de la condition de la femme, qui constitue une commission technique du Conseil économique et social. Il y a eu jusqu'à présent trois examens – en 2000, 2005 et 2010 –, chaque examen ayant produit un document final qui renforce l'engagement pris au niveau mondial d'autonomiser les femmes et les filles et définit les actions prioritaires à entreprendre au cours des cinq années suivantes.

3. Le quatrième examen aura lieu en 2015, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Dans sa résolution 2013/18, le Conseil économique et social a demandé à tous les États de procéder à des examens nationaux complets visant à répertorier les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action. Par ailleurs, la résolution du Conseil a engagé « les commissions régionales à entreprendre des examens au niveau régional afin que les résultats des processus intergouvernementaux régionaux puissent alimenter l'examen prévu en 2015 »², qui sera réalisé sous la supervision de la Commission de la condition de la femme.

4. Conformément à ce mandat, la CESAP a réalisé en 2014, en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), un examen régional des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en Asie et dans le Pacifique.

5. L'examen analytique des progrès accomplis au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme d'action a été réalisé sur la base d'une enquête régionale et des rapports nationaux d'examen soumis par les États membres de la CESAP. Celle-ci a reçu 40 contributions de pays pour l'enquête régionale³ et 32 rapports nationaux d'examen⁴. L'examen analytique a porté sur les États membres de la CESAP géographiquement situés dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il a également bénéficié des contributions de la société civile.

¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

² Voir la résolution 2013/18 du Conseil économique et social, par. 4.

³ Origine des réponses à l'enquête régionale sur Beijing+20: Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Chine, Fédération de Russie, Hong Kong (Chine), Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Macao (Chine), Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Polynésie française, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turquie, Tuvalu et Vanuatu.

⁴ Origine des rapports nationaux d'examen soumis à la CESAP et à ONU-Femmes: Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Mongolie, Nauru, Népal, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Singapour, Tadjikistan, Timor-Leste, Tonga, Turquie, Tuvalu et Vanuatu.

6. Le présent document contient un résumé des résultats obtenus et des problèmes rencontrés par les États membres de la CESAP en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, notamment en rapport avec les 12 domaines critiques retenus dans le Programme d'action. Il présente également les principaux moyens de mise en œuvre du Programme d'action, de même que les priorités établies par les États membres pour en renforcer la mise en œuvre et parvenir à l'égalité entre les sexes.

II. Synthèse des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action

7. Globalement, les États membres ont discerné trois catégories de progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action dans la région de l'Asie et du Pacifique⁵: a) l'amélioration de l'égalité des sexes dans les administrations nationales et autres; b) la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles; et c) la promotion de l'exercice de responsabilités par les femmes et de leur participation à la vie politique.

Renforcement de la gouvernance et des institutions publiques

8. S'agissant de la gouvernance, et notamment des cadres institutionnels mis en place pour parvenir à l'égalité des sexes, les États membres ont souligné les éléments suivants: a) l'adoption de politiques, de lois, de plans d'action et de stratégies concernant l'égalité des sexes, ainsi que l'accession à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁶; b) l'établissement et/ou le renforcement du statut et du mandat des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme; c) le renforcement de la sensibilisation à l'égalité des sexes et de l'engagement y relatif dans tous les organismes publics; et d) une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du secteur public, notamment par une budgétisation tenant compte de cette problématique.

Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

9. Les États membres des cinq sous-régions de la CESAP ont mis l'accent sur les progrès accomplis dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, et notamment sur: l'introduction de lois; le renforcement des moyens de faire appliquer la loi; la mise sur pied d'organismes publics chargés de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles; les programmes de prévention; la sensibilisation et la mobilisation des communautés; et le lancement de campagnes ciblées concernant des problèmes comme la traite des êtres humains et la sorcellerie.

Exercice de responsabilités par les femmes et leur participation à la vie politique

10. En ce qui concerne la troisième catégorie de progrès accomplis au niveau régional – à savoir davantage de responsabilités exercées par les femmes et leur participation accrue à la vie politique – les États membres ont indiqué que des femmes ont occupé, et continuent d'occuper, des postes de rang élevé dans les administrations et dans des entités non gouvernementales, qu'il s'agisse de chefs de gouvernement ou de juges à la Cour Suprême ou encore de l'exercice de fonctions dans les conseils nationaux, les équipes

⁵ Par « États membres », il faut entendre ici les membres et membres associés de la CESAP qui ont répondu à l'enquête régionale Asie-Pacifique sur Beijing+20 (au nombre de 40) et/ou soumis un rapport national d'examen sur Beijing+20 (au nombre de 32).

⁶ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1249, n° 20378.

spéciales et les organismes de négociation pour la paix. Les États membres ont également mentionné les effets positifs de mesures temporaires spéciales, telles que l'imposition de quotas, pour accroître la représentation des femmes comme candidates au sein des partis politiques et comme parlementaires.

Autres progrès

11. Au niveau sous-régional⁷, des États membres du Pacifique, de l'Asie de l'Est et du Nord-Est et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont fait ressortir les progrès accomplis en faveur de l'autonomisation économique des femmes, progrès qui concernent: a) la révision de la législation; b) l'introduction d'horaires de travail flexibles; c) l'établissement d'un salaire minimum; d) la prestation de services de soins aux enfants; et e) l'amélioration de l'accès aux services financiers, notamment au crédit.

12. Des États membres de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont fait état des progrès enregistrés dans le domaine de l'éducation s'agissant notamment de l'augmentation du niveau d'alphabétisation des femmes; de l'amélioration des résultats scolaires des filles; de la progression du nombre de femmes qui poursuivent des études supérieures; de la parité des sexes au niveau des effectifs de l'enseignement primaire; et de la proportion croissante des filles qui font des études dans des domaines où prédominent traditionnellement les garçons.

13. Certains États membres situés dans le Pacifique, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud et du Sud-Ouest ont relevé les progrès réalisés dans le domaine de la santé des femmes et des filles, et en particulier de la santé maternelle, comme, par exemple, la réduction des taux de mortalité maternelle et la construction de maternités au sein des hôpitaux. Ils ont également fait mention de la prestation de services de santé aux femmes et aux filles infectées par le VIH.

14. Des États membres du Pacifique et de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale ont signalé les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

III. Synthèse des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action

15. Outre les progrès accomplis, les États membres ont mentionné les principaux problèmes rencontrés dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Cadres normatifs et mécanismes institutionnels

16. Des États membres de toute la région Asie-Pacifique ont fait état d'obstacles d'ordre institutionnel, parmi lesquels: a) des « lacunes » dans les

⁷ Les cinq sous-régions de la CESAP sont les suivantes : l'Asie de l'Est et du Nord-Est (Chine, Hong Kong (Chine), Japon, Macao (Chine), Mongolie, République de Corée et République populaire démocratique de Corée); l'Asie du Nord et l'Asie centrale (Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan); le Pacifique (Australie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes septentrionales, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Samoa américaines, Tonga, Tuvalu et Vanuatu); l'Asie du Sud-Est (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam); et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Iran (République islamique d'), Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka et Turquie).

politiques générales et la législation; b) la résistance face à l'adoption de politiques et de lois relatives à l'égalité des sexes, c) le manque de communication, de coordination et de moyens qui entrave la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du secteur public; d) l'insuffisance de ressources techniques et financières, en particulier pour les mécanismes nationaux en faveur des femmes; e) le manque de compréhension et d'appréciation de la question de l'égalité des sexes de la part des politiciens, des décideurs et des fonctionnaires; et f) le besoin d'une application plus large et plus ferme de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

17. Des États membres ont également relevé des problèmes concernant: a) l'application de la législation en place; b) la mise en œuvre des stratégies et plans d'action; et c) le suivi et l'évaluation des initiatives prises. Les problèmes de mise en œuvre, d'application et de suivi étaient eux liés à l'absence ou à l'existence en quantité limitée de données ventilées par sexe, d'indicateurs sexospécifiques, de statistiques par sexe, de systèmes officiels pour la gestion des informations et de procédés pour l'échange de données et d'informations entre les institutions publiques.

Normes socioculturelles

18. En rapport avec les problèmes institutionnels, des États membres du Pacifique et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont relevé la nécessité de traiter des problèmes liés au système patriarcal et, plus particulièrement, aux « mentalités », attitudes, valeurs, croyances et perceptions discriminatoires, préjudiciables et restrictives qui lui sont associées.

Violence à l'égard des femmes et des filles et exercice de responsabilités et prise de décision par les femmes

19. L'élimination des obstacles rencontrés dans une société patriarcale est liée à la solution de questions sectorielles touchant l'égalité des sexes, notamment la violence à l'égard des femmes et des filles et l'exercice de responsabilités par les femmes et leur participation à la vie politique. Alors que ces deux questions figurent dans la catégorie des « progrès accomplis », des États membres du Pacifique, de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale ont indiqué que la violence à l'égard des femmes et des filles et l'exercice de responsabilités par les femmes et leur participation à la vie politique constituaient des entraves à la réalisation de l'égalité des sexes.

Autonomisation économique des femmes

20. Des États membres des sous-régions du Pacifique, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont énuméré les obstacles à l'autonomisation économique des femmes, s'agissant notamment des défis à relever ci-après: surmonter la pauvreté, corriger les « lacunes » législatives, éliminer la ségrégation horizontale et verticale dans le monde du travail, combler l'écart salarial entre hommes et femmes, augmenter la participation des femmes au marché du travail, assurer l'« équilibre » entre responsabilités professionnelles et responsabilités personnelles et apprécier le travail non rémunéré accompli par les femmes.

Santé des femmes et des filles

21. La situation économique des femmes et des filles est liée à leur état de santé. Des États membres du Pacifique, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du

Sud et du Sud-Ouest ont indiqué que les questions de santé entravaient la réalisation des objectifs d'égalité entre les sexes. Ils se sont déclarés particulièrement inquiets: a) de la morbidité et de la mortalité maternelles; b) des taux élevés de fécondité chez les adolescents; c) de la malnutrition; et d) des effets négatifs des maladies non transmissibles.

Conflits armés

22. En ce qui concerne les conflits, des États membres des sous-régions du Pacifique, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont fait référence au programme « les femmes et la paix et la sécurité », et noté que les conflits armés, les insurrections, les coups d'état, l'insécurité et l'instabilité politiques compromettaient la paix et la sécurité des femmes et des filles (et des hommes et des garçons) et restreignaient la prise de responsabilité par l'État à l'égard de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Environnement

23. Les changements climatiques, les catastrophes naturelles provoquées par des séismes ou encore des typhons et la détérioration de l'environnement ont été cités comme facteurs préjudiciables à la sécurité des femmes et des filles. Les questions environnementales étaient liées, par les États membres, à la réduction des emplois rémunérés pour les femmes, à la destruction des sources de revenus des femmes et à l'accès restreint des femmes aux ressources naturelles, notamment à l'eau.

Divers besoins et intérêts

24. Un autre problème signalé par des États membres concernait la prise en compte de manière équitable des besoins et intérêts des femmes et des filles dans leur diversité et l'adoption des mesures appropriées. On a ainsi relevé des disparités entre les femmes autochtones et non autochtones et entre les femmes rurales et les femmes urbaines pour ce qui était de la pauvreté, de l'emploi, de la violence et de l'accès aux services, notamment sanitaires et éducatifs.

IV. Le Programme d'action et ses 12 domaines critiques

25. À propos des 12 domaines critiques retenus dans le Programme d'action, les États membres ont décrit les mesures prises ainsi que les résultats positifs obtenus et les obstacles qui restaient encore à franchir.

A. Les femmes et la pauvreté

26. Les États membres ont indiqué que la pauvreté parmi les femmes et les filles restait un sujet de préoccupation. Dans la région Asie-Pacifique prise dans son ensemble, la proportion de la population féminine en situation de pauvreté, au niveau national, oscillait entre 1,7 et 70 %. Dans leurs observations sur la question, les États membres ont mentionné la vulnérabilité particulière des ménages dirigés par une femme et des ménages monoparentaux, dont le chef est dans la majorité des cas une femme.

27. S'agissant de la lutte contre la pauvreté chez les femmes et les filles, les États membres ont indiqué avoir appliqué des politiques macroéconomiques destinées à répondre précisément aux besoins des femmes et des filles en situation de pauvreté. Des mesures de protection sociale adaptées aux besoins particuliers des femmes sont le plus souvent appliquées

pour faire face à la pauvreté, suivies par des programmes pour l'emploi et la création de sources de revenus, une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et ensuite une fiscalité prenant en compte les sexospécificités.

B. Éducation et formation des femmes

28. Les États membres ont décrit les avancées dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ainsi, les taux nets d'inscription et les taux de fréquentation scolaire des filles et des garçons dans l'enseignement primaire à travers la région montrent qu'il y a parité des sexes à ce niveau.

29. Dans la région Asie-Pacifique prise dans son ensemble, les taux nets d'inscription et de fréquentation montrent qu'il y a moins de parité des sexes dans l'enseignement secondaire que dans le primaire, et que cette tendance est plus prononcée encore au niveau de l'enseignement supérieur; certains pays enregistrent des taux de scolarisation des filles supérieurs à ceux des garçons alors que la situation est inverse dans d'autres. Dans certains pays de la région de la CESAP, moins de 50 % des filles (et des garçons) en âge scolaire sont inscrits dans un établissement secondaire.

30. D'autre part, il convient de noter que si la parité des sexes est de plus en plus évidente au regard des taux d'alphabétisation à travers la région, dans quatre États membres (tous situés dans la sous-région Asie du Sud et du Sud-Ouest), moins de la moitié de la population féminine âgée de 15 ans et plus est alphabétisée, alors qu'un seul État membre enregistre un taux d'alphabétisme des hommes inférieur à 50 %.

31. La progression des taux de scolarisation dans le primaire et des taux d'alphabétisation dans les États membres s'explique par l'existence de politiques nationales imposant l'accès à l'éducation des femmes et des hommes, des filles et des garçons sur un pied d'égalité, l'éducation étant fréquemment gratuite et obligatoire pendant une durée de 12 ans.

32. Cependant, si les cadres normatifs prévoient l'égalité entre les femmes et les hommes, et entre les filles et les garçons, en matière d'éducation, des disparités subsistent. Les États membres ont fait état de problèmes dans la réalisation des objectifs législatifs et de politique générale en ce qui concerne la qualité de l'éducation, les ressources, l'accès et le « choix d'une filière ». Le manque d'enseignants qualifiés et d'enseignantes formées a été relevé, ainsi que le besoin de ressources supplémentaires pour les infrastructures et les transports scolaires. Des États membres ont également souligné la

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_4866

